

Inscription au CFA de l'Académie d'Orléans-Tours

Période du 01/05/2016 au 31/12/2017

I. Vous avez déjà trouvé un employeur :

1. Compléter la fiche n°1 « renseignements apprenti »
2. Prendre contact auprès du lycée dispensant la formation pour la finalisation de l'inscription
3. Établir le contrat d'apprentissage (un contrat d'apprentissage peut débuter dans les 3 mois qui précèdent le début de la formation) ou renseigner la lettre d'engagement d'embauche

Les contrats d'apprentissage (CERFA) sont disponibles :

- Dans les chambres de métiers et de l'artisanat, dans les chambres de commerce et d'industrie et les chambres d'agriculture
- Sur notre site internet : <http://cfa.ac-orleans-tours.fr/>
- Dans les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et dans les services départementaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole : www.service-public.fr

Retourner au CFA les documents suivants:

- La fiche de renseignements apprenti
- Un RIB original
- La lettre d'engagement si le contrat n'est pas encore établi
- La copie** du contrat d'apprentissage

II. Vous n'avez pas trouvé d'employeur :

Compléter la fiche 1er contact qui est disponible sur le site internet du CFA <http://cfa.ac-orleans-tours.fr/> et la retourner à l'Unité de Formation par Apprentissage concernée par la formation.

Le dossier d'inscription doit contenir tous les documents demandés pour être validé.

